

CONSORTIUM INTERNATIONAL ART ET ÉDUCATION A.C. (CONARTE) – PROGRAMME D'ARTS À L'ÉCOLE PUBLIQUE



**ARTS INSTITUTIONNEL LOCAL
DROITS CULTURELS ÉDUCATION
ACCÈS FORMATION JEUNESSE
DURABILITÉ DROITS HUMAINS**

1. Le programme d'arts à l'école publique et la culture

Le programme « Arts dans les écoles publiques » apparaît comme une réponse urgente et nécessaire pour garantir l'accès aux droits culturels des enfants et des adolescents âgé·e·s de 6 à 15 ans qui fréquentent les écoles primaires publiques dans des zones présentant des niveaux élevés de retard social et éducatif, telles que les quartiers de Guerrero, Centro, Morelos et Peralvillo, de la ville de Mexico. Ces zones, identifiées par INEGI¹ et CONEVAL² comme des zones prioritaires, sont

¹ Institut National de Statistiques et Géographie.

² Conseil National d'Évaluation de la Politique de Développement Social

confrontées à des conditions structurelles d'inégalité qui limitent le plein exercice des droits culturels dès l'enfance.

Depuis son lancement en 2006, promu par ConArte avec le soutien du ministère de l'éducation publique, le programme a été conçu comme une stratégie visant à contrer la faible présence des arts dans l'éducation publique et l'offre éducative limitée dans les disciplines artistiques. Cette situation a engendré de profondes lacunes dans l'accès aux processus de formation qui reconnaissent l'art comme une composante essentielle du développement intégral.

La population bénéficiaire du programme vit dans des conditions de grande vulnérabilité sociale et juridique. De nombreuses familles dépendent du commerce informel, font partie de processus de migration nationale et internationale, appartiennent à des communautés autochtones et sont confrontées à de sérieuses limitations dans l'accès à un logement décent et aux services de base. En plus de ces facteurs, les taux élevés de violence ont un impact direct sur la vie quotidienne des enfants et des adolescent·e·s, limitant leur droit à vivre dans des environnements sûrs et culturellement actifs.

Ces conditions exigent la mise en œuvre de politiques et de programmes qui ne se contentent pas de répondre aux privations matérielles, mais qui reconnaissent également la dimension culturelle comme un droit fondamental. En ce sens, le cadre juridique, en particulier l'article 25 de la Constitution et l'article 3 de la loi générale sur le développement social, reconnaît ces domaines comme des priorités, légitimant la création de projets culturels, éducatifs et communautaires avec une approche de justice territoriale.

Le territoire où le programme est mis en œuvre, est configuré comme un espace diversifié et multiculturel, mais aussi marqué par des processus historiques d'exclusion. En l'absence d'une offre culturelle inclusive et soutenue, il est urgent de générer des stratégies qui favorisent la participation artistique et l'accès aux biens culturels dès l'enfance. Le programme « *Les arts dans les écoles publiques* » contribue ainsi à la construction d'espaces alternatifs de rencontre, d'expression et de formation, où les enfants et les adolescent·e·s peuvent exercer pleinement leurs droits culturels, en développant des capacités créatives qui renforcent leur sentiment d'appartenance, construisent leur propre identité et exercent leur capacité d'action dans leur environnement.

2. Objectifs et mise en œuvre du projet

2.1. Objectifs principal et spécifiques

- Garantir les droits culturels des enfants et des adolescent·e·s dans les écoles primaires publiques des quartiers où le programme est mis en œuvre. Grâce à des méthodologies étroitement liées à l'éducation artistique, la culture de la paix et la perspective de genre, nous cherchons à réduire la distance entre les communautés éducatives et artistiques.
- Construire des espaces sûrs, créatifs et interculturels au sein des écoles primaires publiques participantes, afin d'avoir un impact positif sur le contexte local et de contribuer au développement intégral des familles des élèves avec lesquel·le·s nous travaillons.
- Réduire les effets de la violence sur les élèves des écoles primaires publiques : stress, dépression, anxiété, agressivité, problèmes de communication, manque de vision et de capacité à rêver et à désirer, manque de créativité et de motivation, et encourager l'expression et l'estime de soi chez les enfants et les adolescent·e·s des écoles primaires de base que nous servons, y compris notre propre Escuelita La Nana, en reconnaissant les besoins de la population locale.
- Fournir une formation accessible et digne dans le cadre du *programme artistique de l'école publique*, en intégrant une écoute active des besoins de notre population.



Objectifs spécifiques :

- Augmenter de 50 % les relations avec les écoles primaires du quartier de Guerrero et du centre historique par rapport à l'année 2025, dans le but de mettre en œuvre le programme Arts à l'école dans les salles de classe au cours de l'année scolaire 2027-2028.
- Organiser la rencontre Art, école et communauté en 2026, 2027 et 2028.
- Faire participer au moins 50 familles à des activités communautaires liées au programme.
- Intégrer un mécanisme de retour d'information et de suivi bimensuel avec les élèves et les enseignant·e·s.

Le programme met l'accent sur la concretisation des droits culturels, en encourageant les enfants et les adolescent·e·s à les exercer en tant que participant·e·s, apprenant·e·s, producteur·rice·s, créateur·rice·s et protagonistes.

2.2. Développement du projet

Depuis 20 ans, ConArte développe ses propres méthodologies d'éducation artistique pour répondre spécifiquement aux problèmes rencontrés par les communautés éducatives qu'il sert, en adaptant les pratiques artistiques aux besoins spécifiques de chaque contexte.

Le programme « *Les arts dans les écoles publiques* » se concentre sur la matérialisation des droits culturels, en encourageant les enfants et les adolescent·e·s à les exercer en tant que participant·e·s, apprenant·e·s, producteur·rice·s, créateur·rice·s et protagonistes. Par le biais de langages artistiques tels que la danse, la musique, les arts visuels, graphiques et du spectacle, des réflexions sont encouragées sur les droits humains, les questions sociales et environnementales, et sur la manière dont l'art peut transformer la réalité et renforcer l'appartenance à une communauté.

ConArte met en œuvre une approche holistique, en plus de s'attaquer à des problèmes spécifiques ; en recherchant notamment des solutions durables à long terme. Il prend en compte la violence



systémique et structurelle, encourage le travail intersectoriel, interdisciplinaire et à plusieurs niveaux, adapte constamment ses actions aux besoins, aux désirs et aux intérêts de la communauté, et tient compte de la complexité des contextes par une observation attentive, une écoute active et une transformation pertinente. Les programmes sont conçus à partir d'une compréhension du contexte et d'un dialogue continu avec la communauté, garantissant la pertinence, l'inclusion et l'efficacité, tout en renforçant les capacités artistiques, expressives et sociales.

Le programme montre que la formation des enseignant·e·s, la participation active des enfants et la reconnaissance de leurs droits culturels ont un impact global, mesurable et durable sur les contextes éducatifs concernés.

3. Impacts

3.1. Impacts directs

Le programme « Les arts dans les écoles publiques » a bénéficié directement à près de 500 000 enfants et adolescent·e·s depuis 2006, et indirectement à plus de 1 300 300 personnes. Depuis 2006, nous avons opéré dans plus de 20 écoles primaires publiques ainsi qu'au sein de notre école, La Nana ; Laboratoire urbain d'art engagé, environ 60 % de nos participant·e·s sont des enfants et des adolescent·e·s qui cherchent à compléter leur éducation par les arts. L'impact se manifeste principalement dans les domaines suivants :

- **Renforcement des enseignant·e·s** : Les enseignant·e·s consolident les méthodologies et acquièrent des outils créatifs et pédagogiques à appliquer dans leurs groupes.



- **Participation des enfants** et des adolescent·e·s : les enfants et les adolescent·e·s participent activement aux cours et à l'exposition finale des résultats « Art, School and Community Encounter » (rencontre entre l'art, l'école et la communauté).
- **Reconnaissance des droits culturels** : grâce aux méthodologies, les enfants et les adolescent·e·s accèdent à leurs droits culturels, les renforcent et les reconnaissent dans les écoles primaires qu'ils et elles fréquentent.
- **Témoignages et ajustements du programme** : des témoignages qualitatifs sont recueillis par le biais d'enquêtes et d'entretiens, ce qui permet de vérifier l'impact du point de vue des participant·e·s, des enseignant·e·s et des familles.
- **Demande d'extension du programme « Les arts dans les écoles publiques »** : par divers moyens de communication, des lettres ont été envoyées à ConArte pour demander l'extension du programme à d'autres écoles publiques dans la zone où il est mis en œuvre.

Dans l'ensemble, le programme montre que la formation des enseignant·e·s, la participation active des enfants et la reconnaissance de leurs droits culturels ont un impact global, mesurable et durable dans les contextes éducatifs desservis, contribuant au développement d'environnements scolaires plus créatifs, inclusifs et respectueux de la diversité, promouvant l'expression artistique et la construction de la communauté.

3.2. Évaluation

Pour assurer le suivi du programme et mesurer ses réalisations, un système d'évaluation complet est mis en œuvre, qui combine différents outils :

Quantitatifs : les rapports périodiques, les rapports exécutifs, les listes de présence, les formulaires d'inscription et les enquêtes de satisfaction sont utilisés pour documenter la participation soutenue des enfants, des adolescent·e·s et des familles, ainsi que le profil des bénéficiaires et la pertinence des activités.

Qualitatif : des interviews, des entretiens et des témoignages oraux et écrits sont recueillis auprès des élèves, des membres des familles, des enseignant·e·s, des responsables et des voisin·e·s, ce qui permet de mesurer l'appropriation du programme et la pertinence de ses apports. Ce bilan est complété par du matériel audiovisuel, tel que des reportages photographiques, des vidéos et des souvenirs de réunions, qui illustrent les activités et servent d'éléments de transparence et de diffusion pour les alliés stratégiques et les bailleurs de fonds.

Ces résultats comprennent : le nombre d'écoles et d'espaces bénéficiaires, la quantité et la diversité des activités mises en œuvre, le niveau de fréquentation et la permanence des participant·e·s, le degré de satisfaction, la diversité des publics touchés, la production de matériel d'inscription, la demande de nouvelles activités, l'appropriation d'espaces culturels et la participation à davantage d'écoles primaires dans des zones socialement défavorisées. La consolidation des réseaux locaux et l'appropriation des méthodologies sont considérées comme des signes clés de l'impact.

Ce système garantit une utilisation adéquate des ressources, un accès digne aux droits culturels et la durabilité du programme de ConArte, dans la sphère publique et privée.

Le programme Arts à l'école publique a directement bénéficié à près de 500 000 enfants et adolescent·e·s depuis 2006.

3.3. Facteurs clefs

- Méthodologies éprouvées pour réduire la violence par le biais des arts. Nous travaillons à partir du renforcement du programme interdisciplinaire pour la non-violence et des méthodologies connexes pour contrer les environnements insécurisés des groupes avec lesquels nous travaillons.
- ConArte est une organisation communautaire. Nous intégrons toutes les personnes qui font partie de la communauté scolaire dans le processus du *Programme « Des arts dans l'école publique »* (enseignant·e·s, membres des équipes d'administration, membres de la famille, élèves, voisins et voisines, etc.) en cherchant à créer des espaces horizontaux de collaboration, évidents au sein de nos calendriers d'activités.
- Dans chaque processus, nous menons des exercices d'écoute auprès des communautés que nous servons, afin de connaître leurs points de vue et, ensemble, de continuer à améliorer nos actions.
- Une grande partie de la prise de décision se fait collectivement.
- Nous réalisons des diagnostics et des enquêtes participatives avec le public direct et indirect du programme.
- Nous organisons des sessions de suivi hebdomadaires avec l'ensemble des départements de ConArte, ce qui nous permet non seulement de mieux communiquer, mais aussi de créer un espace sûr et confortable pour le travail d'équipe, en créant de l'empathie et de la solidarité avec nos collègues et en nous permettant de rester informé·e·s des processus dans lesquels nos bénéficiaires sont impliqué·e·s.
- Planification d'activités communautaires, à l'écoute des besoins et des intérêts des enfants et des adolescent·e·s, ainsi que de leur contexte de vie actuel.
- Reconnaissance des connaissances, des compétences et des expériences.
- Ouverture à de nouvelles initiatives et méthodes.
- Pratiques d'exploration avec les intelligences multiples des processus linguistiques, des processus pédagogiques de base, en mettant l'accent sur les intelligences multiples, les stimuli et les méthodes en tant que processus formatifs, en proposant d'étendre la créativité et la communauté en tant que protagoniste.

3.4. Continuité

Avec le programme « Les arts dans l'école publique », nous cherchons à.. :

- Continuer à contribuer à une plus grande portée et à un impact positif sur les écoles primaires publiques.
- renforcer la disponibilité et ouverture auprès des mères, des pères ou des personnes qui s'occupent des enfants sur les questions de violence, d'éducation sexuelle complète, d'art et d'éducation.
- Assurer la régularité de l'assiduité des élèves aux cours. Exploration des relations qu'entretiennent les enfants et les adolescent·e·s avec l'éducation.
- Continuité de leur formation éducative et culturelle.
- Continuer à promouvoir l'accès à leurs droits culturels. La formation artistique comme opportunité pour toutes et tous.
- Continuité du travail pour les enseignant·e·s-artistes.
- Plus d'espaces pour les offres culturelles dans les écoles publiques d'éducation de base.

4. Plus d'information

Cet article a été rédigé par María Fernanda Espitia Sánchez, coordinatrice de liaison de ConArte, Mexico. Les photographies qui apparaissent dans cette bonne pratique sont la propriété de ConArte.

Contact : [procuracionfondos.conartemx \[at\] gmail.com](mailto:procuracionfondos.conartemx[at]gmail.com)

Site web : www.conartemx.net

Réseaux sociaux : @ConArteMexico